



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/29

Chapitre 5.1

Objet : Désignation du représentant du SMADESEP au conseil d'administration d'IT05

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 20 mai 2026

Date de convocation :
7/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
administrateurs représentant
32 voix

En exercice : 32

Membres présents 18 (30 voix)
Vote(s) pour 30
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de Séance : Agnès
PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Daniel BEY (pouvoir à V. BERENGUEL), Alain BONHOMME, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Julien PICHON (pouvoir à M. AUDIER), Kévin THIRION, Jean-Luc VERRIER

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sébastien GARNIER, Agnès PIGNATEL, Frédéric REYNAUD (pouvoir à A. PIGNATEL), Sarah ZUMTANGWALD

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI (pouvoir à Carole CHAUVET), Valérie ROSSI (pouvoir à B. PARIS), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Audrey LEJEUNE (maire de Crévoux), Christophe PERNIN (CCI05)

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion du SMADESEP à IT 05 (ingénierie territoriale 05), le conseil syndical doit désigner un représentant auprès de cette instance, afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions et notamment de prendre part à la désignation du 2 ème collège du conseil d'administration d'IT05 composé de représentants des communes, des EPCI, des ASA et autres personnes morales de droit public.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil syndical, il convient de procéder à la désignation du représentant du SMADESEP au sein d'IT05 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant : **M. Victor BERENGUEL, Président ;**
2. **PRÉCISE** que ce représentant exercera son mandat pour la durée du mandat en cours et présentera sa candidature au du 2 ème collège du conseil d'administration d'IT05 ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à IT05 et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait les jours, mois et ans sus dits
Pour extrait conforme.

Le Président,
Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2026-29 Page1/1